

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

CENTRE SOCIOCULTUREL LOUISE MICHEL

**Siège Social : 19 rue Henri Poincaré
92600 ASNIERES-SUR-SEINE**

Aux membres,

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 16 juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du CENTRE SOCIOCULTUREL LOUISE MICHEL relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.



2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par la code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 et R 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance qu'à l'occasion de nos investigations, nous avons été amenés à connaître certaines opérations spécifiques à votre Association intervenues au cours de l'exercice 2020, il s'agit :

- de l'enregistrement en « subventions d'exploitation » de la subvention de fonctionnement accordée par la Ville d'Asnières-sur-Seine le 19 décembre 2019 pour un montant de 190 500 €.
- du rattachement aux produits de l'exercice 2020 des 6/10^{ème} des cotisations 2019 et des 4/10^{ème} des cotisations 2020, versées par les adhérents (les cotisations couvrent la période du 1^{er} septembre au 30 juin de l'année suivante, soit une période de dix mois). Les 6/10^{ème} des cotisations 2020 ainsi que les 7/11^{ème} des adhésions sont enregistrés, à la clôture de l'exercice, en produits constatés d'avance pour 11 905,10 €.
- L'annexe au bilan et au compte de résultat expose les règles et méthodes comptables. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous attirons particulièrement votre attention sur les événements Covid-19 évoqués « autres informations » dans l'annexe, où il a été stipulé :

- la pandémie COVID-19 est considéré comme un évènement de l'année 2020 ;
- les comptes annuels 2020 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels représentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité de l'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à Paris, le 12 mai 2021

Daniel LEGUEULLE

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Bilan Actif : CSC Louise Michel

Au Durée		31/12/2020 1 an	31/12/2019	
	Brut	Amort. & Prov	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais recherche & développement				
Conces.brevets & droits simil.				
Fonds commercial (1)				
Autres immob. incorporelles	230	230		
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst.Tech.,Matériel Outil.Ind.	8 584	6 122	2 461,14	2 275
Autres immob. corporelles	75 186	72 845	2 341,23	2 452
Immob. corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob. financières				
TOTAL (I)	84 000	79 197	4 802	4 727
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières,approvision.				
En-cours production de biens				
En-cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés s/cdes				
Créances exploitation (3)				
Clients & cptes rattachés				
Autres créances	45 201		45 201	48 458
Capital sousc.& appel.non versé				
Valeurs mobilières placement				
dont actions propres				
Disponibilités	262 037		262 037	197 138
COMPTES REGULARISATION ACTIF				
Charg.constatées d'avance (3)	3 655		3 655	314
TOTAL (II)	310 893		310 893	245 910
Charg.à répartir/plus.exer (III)				
Primes rembours.des oblig. (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I-V)	394 893	79 197	315 695	250 637
1) dont droit au bail 2) dont à moins d'un an 3) dont à plus d'un an				

Bilan Passif : CSC Louise Michel

Au	01/01/2020	01/01/2019
Durée	31/12/2020	31/12/2019

Net	Net
-----	-----

CAPITAUX PROPRES		
FONDS PROPRES		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	140 404	114 862
Excédent ou déficit de l'exercice	12 666	25 543
Subventions d'investissement		
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	153 070	140 404
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	61 250	
Fonds dédiés		
TOTAL (II)	61 250	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	14 584	21 943
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	14 584	21 943
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès étab. crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers(3)		
Avances et aptes reçus s/commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 798	13 479
Fournisseurs et comptes rattachés	55 817	37 733
Dettes fiscales et sociales		
Dettes s/immobilisations et cptes rattachés		
Autres dettes		9 702
COMPTES REGULARISATION PASSIF		
Produits constatés d'avance (1)	16 177	27 376
TOTAL (IV)	86 791	88 290
TOTAL (V)		
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I-V)	315 695	250 637

- (1) dont à plus d'un an
(1) dont à moins d'un an
(2) de concours bancaires courants, soldes créditeurs banque
(3) dont emprunts participatifs

Compte de Résultat : CSC Louise Michel

Au	01/01/2020	01/01/2019
Durée	31/12/2020	31/12/2019

	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	5 552		5 552	
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	24 930		24 930	19 070
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	30 482		30 482	19 070
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			426 205	445 976
Contribution financière				
Reprises s/prov. et amorts, transferts de charges			10 442	126
Utilisation des fonds dédiés				
Autres produits			8	13 490
TOTAL (I)		(I)	467 136	478 662
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (a)			85 534	109 970
Aides financières			120	
Impôts, taxes et versements assimilés			5 081	6 230
Salaires et traitements			228 728	247 818
Charges sociales			70 034	87 063
Dotations aux amortissements s/immobilisations				4 107
Dotations aux provisions s/immobilisations				
Dotations aux provisions s/actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			3 429	2 983
Reports en fonds dédiés			61 250	
Autres charges			3 791	4 003
TOTAL (2)		(II)	457 968	462 173
1- RESULTAT D'EXPLOITATION		(I - II)	9 169	16 489
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué, perte transférée		(III)		
Perte supportée, bénéfice transféré		(IV)		
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (3)				
Autres valeurs mob., créances d'actif immob. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			55	151
Reprises s/provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets s/cessions valeurs mob. de placement				
TOTAL		(V)	55	151
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes s/cessions valeurs mob. placement				
TOTAL		(VI)		
2- RESULTAT FINANCIER		(V - VI)	55	151
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(I - II + III - IV + V - VI)	9 224	16 640

Compte de Résultat (Suite)

Au Durée	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
-------------	-----------------------	-----------------------

	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 477	9 032
Sur opérations en capital		
Reprises s/provisions et transferts de charges		
TOTAL (VII)	3 477	9 032
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	35	130
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL (VIII)	35	130

4- RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 442	8 902
---------------------------------	--------------	--------------

Participation des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		

PRODUITS	(I+III+V+)	470 668	487 846
CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX+)	458 003	462 303

5- BENEFICE ou PERTE (Produits - Charges)	12 666	25 543
--	---------------	---------------

(a) Dont redevances sur crédit-bail mobilier		
redevances sur crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant des entreprises liées		
(4) Dont intérêts concernant des entreprises liées		